

SEMINAIRE DE FORMATION
sur Le Nouveau Référentiel Comptable OHADA
et Le Reporting Financier Suivant Les Normes IFRS

*POUR COMPTABLES ET FINANCIERS DE TOUS NIVEAUX, CONTROLEURS DE
GESTION, FISCALISTES D'ENTREPRISE, AUDITEURS INTERNES ET EXTERNES*

THEME :

Comprendre et Savoir Appliquer
Les Nouvelles Dispositions Du Droit et
Du Système Comptable OHADA Révisé

**3 jours pour maîtriser les innovations du Nouvel Acte Uniforme OHADA
Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF) et du
Système Comptable OHADA Révisé**



2^{ème} session :

Du 18 au 20 décembre 2017

3^{ème} session :

Du 11 au 13 janvier 2018

**Hôtel Vallée des Princes
DOUALA - Cameroun**

**Formation exécutée par le Cabinet CHARTERED MANAGERS
et animée par des Experts-Comptables Diplômés ayant une parfaite
maîtrise des normes comptables internationales IAS/IFRS**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo), publié au J.O. le 15 février 2017, l'**Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF)** entrera en vigueur le **1er janvier 2018**, pour les comptes personnels des entités, personnes physiques ou morales) et le 1er janvier 2019, pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers produits en normes IFRS (entreprises cotées et entités procédant à un appel public à l'épargne).

Comptant plus de 1 200 pages, ce document important auquel est joint le système comptable OHADA révisé (SYSCOHADA), à savoir : le plan comptable général OHADA, d'une part, et le dispositif comptable des comptes consolidés et combinés d'autre part, prend en compte les dernières théories et principes comptables retenus par le normalisateur comptable international.

Dès le 1er janvier 2018, les entreprises seront contraintes d'abandonner les anciens systèmes comptables utilisés jusque-là pour se mettre en conformité avec le nouveau référentiel qui bouleverse profondément les pratiques et les habitudes comptables des entreprises, et introduit de nombreux changements au niveau des concepts, dans le fonctionnement des comptes et les traitements comptables et dans la présentation des états financiers.

Ces changements qui épousent les fondements de la comptabilité anglo-saxonne entérinent la mutation de la comptabilité générale vers la comptabilité financière.

Par ailleurs, le nouveau référentiel comptable OHADA contient de nombreuses innovations et nouvelles normes et pratiques comptables que toutes les entreprises de l'espace OHADA doivent dès maintenant comprendre et maîtriser leur mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2018.

A titre d'exemples, le nouvel AUDCIF a intégré un certain nombre de normes d'informations financières applicables depuis le 1^{er} janvier 2005 par les entreprises européennes faisant partie des groupes internationaux. De plus, le SYSCOHADA révisé a, par rapport à l'ancien Plan Comptable Général OHADA (adopté le 24 mars 2000), modifié les intitulés de 191 comptes, créé 188 nouveaux comptes et supprimé 44 comptes.

Par ailleurs, dans le but de s'arrimer aux normes comptables internationales IAS/IFRS, le législateur OHADA a modifié le contenu et les modèles des états financiers de synthèse ainsi que les systèmes de présentation de ces documents de synthèse en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

Tous ceux qui interviennent dans la chaîne de traitement de l'information comptable et financière, et qui participent à l'élaboration ou au contrôle des états comptables et financiers de synthèse, ont donc besoin de :

- ✓ **Connaître le contenu du nouvel Acte uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et savoir appliquer correctement les nouvelles normes, règles et théories du SYSCOHADA en situation pratique ;**
- ✓ **Maîtriser le processus et la technique d'établissement des nouveaux états financiers de synthèse, à l'instar du tableau des flux de trésorerie et des tableaux figurant dans les notes annexes aux états financiers.**

Dans le but d'aider tous ceux qui participent, directement ou indirectement, à la confection et au contrôle des états comptables et financiers de l'entreprise (notamment les comptables et financiers de tous niveaux, contrôleurs de gestion, auditeurs internes et externes, fiscalistes d'entreprises), à maîtriser les nouvelles normes comptables d'une part, et à comprendre le contenu et la technique d'élaboration des nouveaux tableaux et états de synthèse d'autre part, le Cabinet CHARTERED MANAGERS organise ce séminaire pratique, en vue d'accompagner les entreprises de l'espace OHADA dans une migration réussie des anciens systèmes comptables en place vers l'organisation imposée par le nouveau référentiel comptable.

Les implications fiscales du nouveau Système Comptable OHADA seront également couvertes.

II. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de

- Comprendre les nouvelles dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et leurs impacts sur votre gestion quotidienne et l'organisation de l'information financière.
- S'approprier les spécificités du Système Comptable OHADA et des points ayant fait l'objet des révisions (Droit comptable et Etats financiers)
- Préparer les mesures à prendre pour réussir le basculement à la date du 1er janvier 2018 ;
- Connaître Les divergences entre les anciennes et les nouvelles normes SYSCOHADA
- Etudier le tableau des équivalences/correspondances postes/comptes entre les deux normes
- Connaître les comptes modifiés soit dans leurs numérotations ou dans leurs libellés, les nouveaux comptes créés ;
- Maitriser les règles de fonctionnement des comptes du Système comptable OHADA révisé, ainsi que les règles d'élaboration des nouveaux états financiers annuels selon le nouvel AUDCIF;

III. RESULTATS ATTENDUS

Au sortir de cette formation, les participants seront suffisamment outillés pour répondre aux questions théoriques et pratiques suivantes :

- Faire correctement le basculement de l'actuel système comptable OHADA vers le Système comptable OHADA révisé, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018.
- Maitriser les différences de traitements comptables qu'impose le nouveau référentiel. (Traiter les opérations courantes, traiter les opérations d'inventaire) ;
- Préparer le dossier lié à l'ouverture de l'exercice comptable 2018
- Produire les informations comptables et financières sincères à l'image du Système comptable OHADA révisé ;
- Conseiller les Directions Générales en matière de gestion de la transition vers le SYSCOHADA révisé ;
- Encadrer la prise de décisions stratégiques ;
- Préparer la mobilisation des services opérationnels, comptables, financiers, et informatiques ;
- Rationaliser les ressources mises à la disposition des entités.
- Adapter les procédures de contrôle interne et répondre aux exigences de l'audit externe dans le système

IV. PUBLIC CIBLE

Ce séminaire est destiné à tous les professionnels du chiffre, en particulier :

- Experts comptables, Comptables Agréés,
- Auditeurs internes et Contrôleurs de gestion des entités privées, publiques et associatives
- Cadres, Chefs de Département Juridique et Fiscal ;
- Les directeurs administratifs et financiers, les directeurs de comptabilité, les comptables
- Associés et Collaborateurs des cabinets comptables et d'audits ;
- Personnel de l'Administration Publique en relation avec les entreprises (Impôts, Douanes, etc....) internationales ;
- Les Gestionnaires / Coordonnateurs de Projets et Agences,
- Les Enseignants de Comptabilité et de Gestion (du secondaire et du supérieur)

V. PROGRAMME DE FORMATION

LES COMPOSANTES DU NOUVEAU DISPOSITIF COMPTABLE OHADA

- Acte uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information financière ;
- Plan comptable général OHADA ;
- Guide SYSCOHADA ;
- Guide IFRS ;
- Dispositif comptable relatif aux comptes consolidés et combinés.

Echanges

EXAMEN DES NOUVELLES DISPOSITIONS SYSTEME COMPTABLE

- Les immobilisations - Approche par les composants ;
- Les immeubles de placement
- Les Ajouts, modifications et améliorations des immobilisations
- La location exploitation et la location acquisition
- L'évaluation des actifs et passifs à la juste valeur
- Inspections ou révisions majeures ;
- Les provisions pour restauration des sites
- Contrat de franchise ;
- Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de la société ;
- Marques et fichiers clients ;
- Coût d'obtention des contrats ;
- Les Instruments de monnaie électronique ;
- Instruments de trésorerie.
- Créances et dettes en devises : perte et profit de change;
- Escompte de règlement ;
- Affacturage ou factoring classique ;
- Affacturage ou factoring inversé ;
- Titrisation ;
- Autres points focaux du cadre comptable.

Echanges/travaux pratiques

EXAMEN APPROFONDI DU NOUVEAU PLAN DE COMPTES DU SYSCOHADA ET DU FONCTIONNEMENT DES NOUVEAUX COMPTES

- Examen des comptes dont les intitulés ont été modifiés dans le SYSCOHADA Révisé
- Rappel du principe de fonctionnement de ces comptes
- Les comptes qui ont été supprimés
- Examen des nouveaux concepts et comptes créés par le SYSCOHADA Révisé
- Examen du principe de fonctionnement de ces comptes
- Illustrations pratiques et schémas de comptabilisation
- Examen des cas pratiques relatifs aux principales opérations courantes ou usuelles de l'exercice

LES TRAITEMENTS COMPTABLES DES MODIFICATIONS APORTEES PAR LE NOUVEAU DROIT COMPTABLE OHADA ET CONSEQUENCES DE LA PREMIERE APPLICATION DU SYSCOHADA REVISE.

- Charges immobilisées hors frais de prospection et primes de remboursement ;
- Primes de remboursement des obligations ;
- Frais de prospection et évaluation des ressources minérales ;
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Frais de recherche et Développement ;
- Approche par composants ;
- Coût de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état d'un site
- Les provisions pour restauration des sites
- Contrat de location ;
- Les immeubles de placement

- Les provisions pour engagements de retraite et autres avantages assimilés
 - Les contrats pluri-exercice
 - Les contrats de concession de service public ;
 - L'amortissement du fonds commercial
 - Terrains et constructions : Frais accessoires ;
 - Titres de placement et autres titres immobilisés : Frais accessoires ;
 - Achats : Frais accessoires ;
 - Réévaluation des bilans ;
- ### Echanges/travaux pratiques

PREPARATION ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS SOUS LE NOUVEAU MODELE

1. Examen des différents systèmes de présentation des états financiers de synthèse dans l'espace OHADA ;

- Contenu du système normal ;
- Contenu du système minimal de trésorerie ;

2. Les états financiers de synthèse du SYSCOHADA Révisé : Etude approfondi et commenté et techniques d'élaboration

- **Bilan**
 - ✓ Analyse des deux modèles de présentation du bilan
 - ✓ Etude détaillée du contenu
 - ✓ Intérêt et utilité du document
 - ✓ Mise en évidence des innovations du SYSCOHADA révisé
 - ✓ Analyse fiscale des composantes du Bilan
- **Compte de résultat**
 - ✓ Analyse du modèle de présentation du compte de résultat
 - ✓ Etude détaillée du contenu
 - ✓ Intérêt et utilité du document
 - ✓ Mise en évidence des innovations du SYSCOHADA révisé
 - ✓ Analyse fiscale des composantes du Compte de résultat
- **Tableau de flux de trésorerie (Tableau de financement explicatif de la variation de trésorerie)**
 - ✓ Utilité et importance du Tableau de flux de trésorerie pour l'entreprise et l'administration fiscale
 - ✓ Présentation du Tableau de flux de trésorerie du SYSCOHADA
 - ✓ Examen des principes et processus d'élaboration du Tableau de flux de trésorerie
 - ✓ Examen du schéma de construction et étude des quatre étapes de la construction du tableau de flux de trésorerie
 - ✓ Technique de construction du tableau de trésorerie consolidé
 - ✓ Comment interpréter les soldes découlant du tableau de flux de trésorerie
 - ✓ Enseignements à tirer du Tableau de flux de trésorerie
 - ✓ Elaboration pratique du tableau de flux de trésorerie
- **Notes annexes :**
 - ✓ Généralités et intérêt du document pour la gestion de l'entreprise
 - ✓ Aperçu général sur le contenu des notes annexes aux états financiers du SYSCOHADA révisé
 - ✓ Etude approfondie et commentée du contenu des notes annexes
 - ✓ Utilité des notes annexes pour le lecteur des comptes annuels et les Inspecteurs des impôts lors des contrôles fiscaux

Etude de cas pratiques de synthèse

- ✓ Confection du bilan et du compte de résultat à partir de la balance générale des comptes avant et après inventaire

IMPLICATIONS JURIDIQUES FISCALES DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU DROIT COMPTABLE OHADA

- Les nouvelles notions issue de la réforme du SYSCOHADA
 - ✓ Notion d'entité
 - ✓ Codification de certains types de contrats
- Les conséquences fiscales de la réforme
 - ✓ Retraitement des incidences fiscales
 - ✓ Conséquences fiscales de la suppression du système allégé
 - ✓ Incidences fiscales découlant des nouvelles obligations du système minimal de trésorerie
 - ✓ De l'obligation de présentation de manuel de procédure comptable et de l'organisation comptable
 - ✓ Incidence fiscale de la nouvelle formulation de l'article 61 de l'AUDCIF
 - ✓ Perspectives fiscales découlant de la reconfiguration du seuil de CA par système comptable

- ✓ Traitement fiscal des nouvelles catégories de provisions créés par le SYSCOHADA Révisé
- ✓ Implications fiscales de la nouvelle méthode de valorisation des immobilisations et des achats

NORMES IFRS, CONSOLIDATION ET COMBINAISON DES COMPTES.

- La normalisation comptable internationale
- Harmonisation : Norme comptable OHADA révisée et Normes IFRS
- Regroupement d'entreprises et notion de contrôle.
- Consolidation et combinaison des états financiers (filiales créées et filiales acquises)
- Comptabilité des entreprises de groupe et sociétés apparentées
- Transactions inter sociétés
- Reporting financier

RATIOS FINANCIERS ET ANALYSE FINANCIERE SOUS LE NOUVEAU SYSCOHADA

- Ratios de rentabilité
- Ratios de liquidité
- Ratios de solvabilité et de structure financière
- Ratios reliés au marché
- Levier financier
- Evaluation d'entreprises

VI. APPROCHE PEDAGOGIQUE

La formation se fera sous une approche andragogique. Les participants devront directement appliquer les acquis au sortir de la salle de formation.

- **Des exposés** qui permettront de présenter les concepts, les outils et méthodes recommandés ;
- **Présentation des problématiques** des participants liées au basculement du Système comptable OHADA actuel vers le Nouveau Système Comptable OHADA Révisé ;
- **Echanges et discussions** avec les participants notamment en ce qui concerne leur expérience dans leur réalité organisationnelle et les obstacles à lever pour faciliter la mise en œuvre du basculement de leur comptabilité à la date du 1^{er} janvier 2018 ;
 - **Les études de cas pratiques** et appropriation pratique des savoirs par les participants.

VII. DOCUMENTATION REMIS AUX PARTICIPANTS

En plus des supports pédagogiques, chaque participant recevra également un CDROM contenant

- L'Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière
- Le Système Comptable OHADA Révisé
- Le guide d'application du SYSCOHADA Révisé (142 cas pratiques)
- Le guide d'application IFRS

VIII. PROCHAINES SESSIONS

	Lieu	Date	Participation	Date limite d'inscription
2 ^{ème} session	Douala Hôtel Vallée des Princes	Du 18 au 20 Décembre 2017	450.000 Fcfa	28 novembre 2017
3 ^{ème} session	Douala Hôtel Vallée des Princes	Du 11 au 13 Janvier 2018	475.000 Fcfa	20 décembre 2017

(Facturés et payés HT, notre cabinet étant exonéré de la TVA pour ses activités de formation)

Ces frais couvrent : Les 03 jours de formation, les pause- café et déjeuner sur les 03 jours de formation, les supports pédagogiques.

POUR LES ETUDIANTS, DEMANDEURS D'EMPLOIS ET EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES, une session spéciale sera organisée en Janvier 2018 avec **jusqu'à 80% de réduction** des frais de formation sous réserve de prouver leur statut en adressant à Chartered Managers, par courriel à info@chartered-managers.com, une demande à Monsieur le Directeur du **Cabinet CHARTERED MANAGERS** :

IX. VOYAGE ET HEBERGEMENT

Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du participant et ne sont pas inclus dans les frais de formation. A ce titre, le participant est libre de trouver lui-même l'offre qui lui convient au mieux.

Néanmoins, nous pouvons vous proposer un hébergement dans l'hôtel qui abrite le séminaire au prix fixe de 40 000 Fcfa par nuit, avec accueil à l'aéroport et transfert gratuit à l'hôtel par la navette. Les chambres sont climatisées, équipées d'un téléviseur et d'une connexion Internet haut débit. Si ce mode d'hébergement vous convient, merci de l'indiquer dans la partie correspondante du formulaire d'inscription. Le règlement se fera au niveau de l'hôtel.

X. PROCEDURE D' INSCRIPTION

1. Remplir et renvoyer le bulletin ci-joint par email (info@chartered-managers.com) ou par WhatsApp (+237 679 66 58 58) au plus tard **avant le 28 novembre 2017** pour la session du **18 au 20 décembre 2017**, et **avant le 20 décembre 2017** pour la session du **11 au 13 janvier 2018**
2. Une attestation de pré-inscription, une facture proforma et nos coordonnées bancaires vous seront adressées pour déclencher **votre règlement qui devra nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de la session**

IMPORTANT le nombre de places est limité, et les inscriptions sont validées sur la base des paiements effectués, par ordre d'arrivée des inscriptions et dans la limite des places disponibles

XI. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES « SUR MESURE »

En plus des séminaires internationaux de CHARTERED MANAGERS regroupant des participants de diverses entreprises, CHARTERED MANAGERS organise régulièrement des sessions de formation intra-entreprise à la demande des entreprises et des administrations publiques. Ces formations portent sur divers thèmes et sont organisées et spécifiquement adaptées à la demande et au besoin de l'entité sollicitant la formation. Ces formations peuvent être certifiantes, qualifiantes, ou centrées sur les compétences des personnes dans le contexte de l'organisme client.

Si vous aussi, vous souhaitez organiser cette formation au sein de votre entreprise, merci de prendre contact avec notre cabinet : info@chartered-managers.com

XII. A PROPOS DU CABINET ORGANISATEUR

CHARTERED MANAGERS / Experts Associés est un Cabinet d'Ingénierie de Formation et Conseil constitué d'un réseau pluridisciplinaire d'experts-consultants, dont la mission est de répondre aux besoins des entreprises et administrations africaines en matière de développement des compétences et de renforcement des capacités managériales :

Nos formations thématiques très ciblées et de haut niveau impactent la performance de votre organisation à travers le renforcement des compétences en vue d'atteindre le triptyque : productivité, rentabilité & efficacité.

Devenez plus compétitif en misant sur votre meilleure ressource : vos collaborateurs.

Tous nos intervenants sont des praticiens et professionnels aguerris qui à travers leur longue expérience dans leurs domaines respectifs ont :

1. Consolidé leurs expertises et pratiques professionnelles dans l'audit, le conseil et l'accompagnement des entreprises de toutes tailles ;
2. Acquis une expérience pratique de plus de 20 ans dans de divers secteurs d'activité, ainsi que des leviers de croissance permettant d'aider nos entreprises clientes à mieux optimiser leur potentiel de croissance;
3. Développé des compétences pédagogiques et des méthodes ciblées, affinées et adaptées dans le domaine de la formation des adultes.

XIII. NOS EXPERTS PERMANENTS EN COMPTABILITE, FINANCE ET FISCALITE

Cette formation sera confiée à deux de nos experts ci-après.

Tous ont une forte expérience dans la formation et le conseil en entreprise, chacun d'eux cumulé au moins dix sessions de formation en comptabilité, finance et fiscalité

Jacques NJAMPIEP	<ul style="list-style-type: none">• Expert-comptable diplômé, Commissaire aux comptes,• Enseignant honoraire d'universités et grandes écoles au Gabon (INSG, Sup de Com et l'ISSEC de Libreville) et au Cameroun,• Auteur de plusieurs ouvrages sur le système comptable OHADA et l'audit (interne et externe).• Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'audit, de la finance, de l'expertise comptable, du conseil fiscal et de la gestion administrative et financière des entreprises• Directeur de publication de la revue fiduciaire africaine
André NZAKOU	<ul style="list-style-type: none">• Expert Consultant en Comptabilité et en Fiscalité,• Enseignant de Comptabilité et de Fiscalité à l'Université Catholique, à l'ESSEC, et à l'IPD-AC,• Auteur de plusieurs ouvrages de référence en comptabilité et en fiscalité,• Plus de 25 ans d'expérience
Joseph KOM	<ul style="list-style-type: none">• Auditeur comptable et expert fiscal,• Consultant à la Banque Mondiale et l'Union Européenne,• Conseil en gestion et audit des entreprises de la zone CEMAC,• Enseignant à l'Université de Douala et plusieurs institutions d'enseignement supérieur,
Eugène KAMSU	<ul style="list-style-type: none">• Auditeur comptable diplômé et agréé CEMAC• Commissaire aux comptes de plusieurs sociétés• Enseignant honoraires de comptabilité et d'audit• Auteur de plusieurs ouvrages sur le Droit comptable OHADA• Conseil en gestion, audit et révision des systèmes comptables et financiers

XIV. ILS FONT CONFIANCE EN NOS FORMATIONS

CHARTERED MANAGERS compte parmi ses clients :

- ✓ **De grandes entreprises camerounaises et étrangères** (Groupe Fouré Lagadec, ALPICAM , Groupe CFAO, ENEM, Hilton Hôtel, BIA Group, GeoResource, Happy Constructions, ESIC°, Express Exchange, Editions Clé Logone et Chari Logistics, Resotel Télécom, le Foyer du Marin...),
- ✓ **Des cabinets d'avocats** (SCP Etah Nan) des organisations patronales (GICAM...),
- ✓ **Des institutions financières** (Afriland First Bank, Area Assurances, Crédit Commercial du Chari – Tchad...),
- ✓ **Des administrations publiques** (Ministère des Forêts et de la Faune...) .

Découvrez leur retour d'expérience avec notre cabinet sur www.chartered-managers.com/temoignages.php

A remplir et retourner par email à info@chartered-managers.com / cabinetcmangers@gmail.com **avant le 28 novembre 2017** pour la session de des **18-20 décembre 2017**, et **avant le 20 décembre 2017** pour la session des **11-13 janvier 2018**.

Pour toute question ou information supplémentaire : +237 679 66 58 58 (Appel et WhatsApp) – info@chartered-managers.com

Les Nouvelles Dispositions Du Système Comptable OHADA Révisé
Hôtel Vallée des Princes – Douala, Cameroun

Date de la session choisie : Session du 18 au 20 décembre 2017 Session du 11 au 13 janvier 2018

SOCIETE/ORGANISATION

Raison sociale :

B.P. _____ Ville : _____ Tél : _____ N.I.U : _____

Email _____ Fax : _____ RCCM : _____

Adresse géographique : _____

Nom du 1^{er} responsable de l'entreprise : _____

Fonction : _____ Cell : _____ Email perso : _____

Nom de la personne à rencontrer dans votre entreprise pour le paiement de notre facture _____

Fonction : _____ Cell : _____ Email perso : _____

SOUHAITE INSCRIRE A LA FORMATION CI-DESSUS, LES PARTICIPANTS DONT LES NOMS SUIVENT

	Nom et prénom ^(a)	Fonctions	Email ^(b)	Numéro de portable ^(c)	Montant	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
					Total	
					Réduction ^(d)	
					TVA	NA

- a) Prière d'écrire les noms exactement comme ils doivent paraître sur le badge de participation
- b) Merci d'inclure les emails des participants pour la réception des documents de travail avant la formation
- c) Le numéro est nécessaire pour contacter le participant la veille du séminaire pour rappel, description du lieu de la formation, etc
- d) Réduction : 10% à partir du 3^{ème} participant si paiement intégral au moins 15 jours avant le début de la session

NET A PAYER

MODALITES D'INSCRIPTION

Veuillez nous faire parvenir ce bulletin de pré-inscription rempli et dûment signé par l'un des moyens suivants

- Par email (scanné): info@chartered-managers.com, cabinetcmangers@gmail.com
 - Par WhatsApp (filmé) au +237 679 66 58 58
 - Adresse physique : 4^e étage Im FG, Face Station MRS Axe Lourd Tél.: 243 22 10 22 / 679 66 58 58 / 694 02 94 94
- Dès réception, nous vous ferons parvenir une facture Pro-forma et nos coordonnées bancaires pour votre règlement**

COCHEZ VOTRE MODE DE REGLEMENT

Cochez le mode de paiement que vous souhaitez utiliser pour le règlement de vos frais de formation

- Virement bancaire Chèque Espèces
- Autre moyen: (veuillez préciser) _____

(Pour tous les paiements tardifs (intervenant moins de 5 jours avant le début de la session), seul le paiement en espèces sera accepté)

Une facture acquittée vous sera remise au début de la session ou avant sur simple demande

MODALITES ET DATE LIMITE DE PAIEMENT :

100% libérés plus tard 10 jours avant le début de la session. Mais le plus tôt est le mieux, car le nombre de places par session est limité et les inscriptions sont validées par ordre de réception des paiements dans la limite des places disponibles. En cas d'inscription tardive (effectif atteint), vous acceptez d'être automatiquement mis sur la liste d'attente pour la prochaine session organisée sur le même thème

Fait à : _____

Le : _____

Bon pour inscription

Nom et signature du 1^{er} responsable de l'entreprise

Cachet de l'entreprise :

Le signataire déclare expressément avoir lu et approuvé sans réserve les conditions générales de vente des formations CHARTERED MANAGERS jointes à ce bulletin et disponible sur notre site internet à l'adresse www.chartered-managers.com/cgv-formations.pdf

ARTICLE 1. PRESENTATION ET OBJET

(1) CHARTERED MANAGERS est un cabinet d'ingénierie de formation et conseil immatriculé au greffe du Tribunal de Première Instance de Douala Bonanjo sous le n° : RC/DLA/2015/A/3272

L'offre de prestations CHARTERED MANAGERS comprend :

- La conception et réalisation de formations Inter et intra entreprises, en mode présentiel, distanciel (e-learning) ou blended (associant présentiel et classes virtuelles).

- des missions d'audit, de conseil et d'accompagnement

(2) Les ventes des formations interentreprises effectuées par CHARTERED MANAGERS sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toute éventuelle condition générale ou particulière d'achat du client, et le Client déclare adhérer sans restriction ni réserve. Ces conditions sont annexées aux devis, conventions, contrats de prestation, ces conditions peuvent être consultées à tout moment sur le site CHARTERED MANAGERS à l'aide du lien www.chartered-managers.com/preinscription.pdf

Pour certaines prestations, des conditions particulières peuvent compléter ou modifier les présentes conditions générales.

ARTICLE 2. TARIFS

(1) Les prix de nos prestations, exprimés en FCFA, en EUROS ou en USD selon le cas comprennent sont précisés dans nos catalogues et dans la fiche descriptive de chaque séminaire. Et comprennent : l'accès au séminaire (comme indiqué dans le programme), les documents de préparation et de travail envoyés par email aux participants 72 heures avant le début de la session, le matériel pédagogique et la documentation distribuée pendant la formation, le déjeuner et la pause-café si ceux-ci sont spécifiés sur le programme.

(2) Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement, ou tout autre frais qui restent à la charge du Client.

(3) Ils sont exprimés et facturés hors taxes, notre cabinet étant exonéré de TVA pour ses activités de formation.

ARTICLE 3. RESERVATIONS ET INSCRIPTIONS

(1) Le client intéressé par une formation CHARTERED MANAGERS peut manifester son intérêt **Soit** en nous renvoyant par email le bulletin de pré-inscription joint à l'envoi de nos offres ou à télécharger à l'adresse www.chartered-managers.com/preinscription.pdf

Soit en remplissant le **formulaire de pré-inscription en ligne** à partir de la page du descriptif de la formation choisie sur le site www.chartered-managers.com,

(2) Dès réception, nous nous émettons une attestation de pré-inscription et une facture pro-forma que nous vous adressons par e-mail pour déclencher votre règlement.

ARTICLE 4. PAIEMENTS ET VALIDATION DES INSCRIPTIONS

(1) Pour valider votre inscription, veuillez effectuer votre paiement dès réception de la facture et de préférence **au plus tard 15 jours avant le début de la session**. Passé ce délai, nous ne pourrions pas garantir votre participation à la session choisie, le **nombre de places étant limité à 15 participants par session** pour la plupart de nos formations

(2) Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont validées suivant l'ordre de réception des fiches d'inscription et de l'encaissement effectif des frais de formation. Ainsi, les premiers à payer leur inscription seront retenus en priorité.

(3) Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à la prochaine session sur le même thème, soit mise sur liste d'attente.

(4) Une convocation, avec tous les détails pratiques, sera adressée aux participants une semaine avant le début du stage.

(5) En cas d'impayé, le participant n'aura pas accès au séminaire.

(6) Une facture définitive **acquittée** pour votre comptabilité vous sera adressée au début de la session ou avant sur simple demande.

ARTICLE 5. REDUCTION POUR INSCRIPTIONS MULTIPLES

Une remise de 10% s'applique à partir du 3^e participant en cas de **paiement intégral au plus tard 15 jours avant le début de la session**

ARTICLE 6. PENALITES DE RETARD

Pour les clients ayant sollicité et obtenu un délai de paiement, tout défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture entraînera l'application de pénalités de retard, calculées sur la base de 10% par mois. Les pénalités de retard sont dues de plein droit et doivent donc être payées spontanément par le débiteur.

Une indemnité forfaitaire de 100.000 Fcfa s'ajoutera systématiquement aux pénalités de retard et ce dès le 1^{er} jour de retard suivant la date de paiement figurant sur la facture. Si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur

ARTICLE 7. ANNULATIONS ET REPPORTS

Du fait de notre cabinet

- (1) CHARTERED MANAGERS se réserve la possibilité de reporter une session de formation ou de la jumeler avec une autre ou de l'annuler si des circonstances l'y obligeaient, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.
- (2) Dans le cas où une session est reportée ou jumelée avec une autre, le paiement du participant sera crédité à toute future session sur le même thème (ce crédit est valable pendant un an)
- (3) Dans le cas où une formation est annulée, le client peut reporter l'inscription à une autre formation future de son choix (ce crédit est valable pendant un an) ou annuler son inscription (dans ce cas le remboursement de la somme perçue sera fait en totalité).
- (4) CHARTERED MANAGERS ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation d'un séminaire, à son jumelage avec une autre session ou à son report à une date ultérieure.

Du fait du client.

- (5) Toute annulation à l'initiative du participant reçue plus de 15 jours ouvrables avant la date de la session fait l'objet d'une retenue de 30% au titre de frais d'annulation.
- (6) Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le début de la session, elle est nulle, sans effet sur la création de l'organisateur et le montant intégral de la facture sera exigible et non remboursable. Les mêmes conditions s'appliquent en cas d'absence le jour de la formation. Toutefois, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par la personne de votre choix sous réserve de nous en informer 72 h au moins à l'avance.
- (7) L'annulation doit obligatoirement s'effectuer par écrit via e-mail à l'adresse suivante : info@chartered-managers.com et comporter vos coordonnées complètes ainsi que le nom et dates du séminaire. Les annulations par téléphone ne seront pas prises en compte

ARTICLE 8. MODIFICATIONS DE LIEUX OU D'INTERVENANTS

- (1) En cas de nécessité, CHARTERED MANAGERS se réserve la possibilité de modifier le lieu de déroulement d'une formation, ou de confier une prestation à un consultant autre que celui mentionné dans la proposition commerciale initiale.
- (2) En cas de besoin, CHARTERED MANAGERS se réserve le droit de sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution de certaines de ses prestations

ARTICLE 9. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

ARTICLE 10. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

- (1) Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations CHARTERED MANAGERS ou à des tiers les supports de cours, documentations ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, audio, vidéo...) sans l'autorisation expresse et écrite de la CHARTERED MANAGERS ou de ses ayants droits.
- (2) Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation
- (3) Des photos et des films peuvent être réalisés pendant le séminaire. Par l'inscription, le participant accepte que ces photos et films soient diffusés

ARTICLE 11. COMMUNICATION

(1) Le client accepte d'être cité par CHARTERED MANAGERS comme Client de ses offres de services. CHARTERED MANAGERS peut mentionner le nom et/ou le logo du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans ses listes de références à l'attention de ses prospects, de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires.

ARTICLE 12. RENONCIATION

Le fait, pour CHARTERED MANAGERS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE 13. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties conviennent, en cas de différend ou litige sur l'exécution du présent contrat, qu'elles s'efforcent de parvenir à un accord amiable. Le droit applicable au présent contrat est le droit communautaire OHADA. Tout différend sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal de commerce dont dépend le siège social de CHARTERED MANAGERS